

2023

Rapport d'activité

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités des Bouches-du-Rhône



SOMMAIRE:

INTRODUCTION

ÉDITORIAL 03

ORGANISATION DE LA
DDETS 04

MISSION DES PÔLES 5-8

PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI, ENTREPRISE 06

PÔLE SOLIDARITÉS 07

PÔLE TRAVAIL 08

BILANS DE LA DDETS 09-41

PÔLE 3E 10-16

PÔLE SOLIDARITÉS 17-25

PÔLE TRAVAIL 26-35

MISSIONS TRANSVERSALES 36-38

CONSEIL MÉDICAL 39-41

ÉVÈNEMENTS 2023 42-43

ÉDITORIAL

Ce document permet de mesurer tout ce que vous avez pu apporter à la DDETS, mais surtout et avant tout aux usagers que nous avons servis en 2023. Si certains usagers ont pu vous remercier individuellement, à la suite de l'avancement d'un dossier, la direction souhaite aussi pouvoir vous remercier et valoriser votre travail.

Vous verrez tout ce qui a pu être accompli grâce à l'investissement de toutes et tous.

Des initiatives significatives ont été prises pour améliorer la cohésion sociale et la solidarité. Le département a été parmi les premiers dans les expérimentations dites France Travail est associé aux grands projets industriels dans le cadre de la réindustrialisation et de la décarbonation.

Des préparations pour des accords avec le conseil départemental, la métropole Aix-Marseille et la ville de Marseille ont aussi été lancées dans le cadre du Pacte des Solidarités.

Le pôle travail a connu deux temps forts avec la définition d'une nouvelle organisation des unités de contrôle et des sections, qui a été mise en œuvre au 1er janvier 2024 et l'implication de tous les agents de contrôle dans des campagnes nationales dont les détails seront repris dans un bilan propre au pôle.

La direction avec l'appui du préfet se bat pour une meilleure prise en compte de nos difficultés. Le schéma d'emploi nous impose d'ajuster les missions conduites. Le souci d'apporter des améliorations et partager est porté par tous, le SGC avec son plan d'action y contribue aussi.

Nathalie DAUSSY
Directrice
départemental de la
DDETS

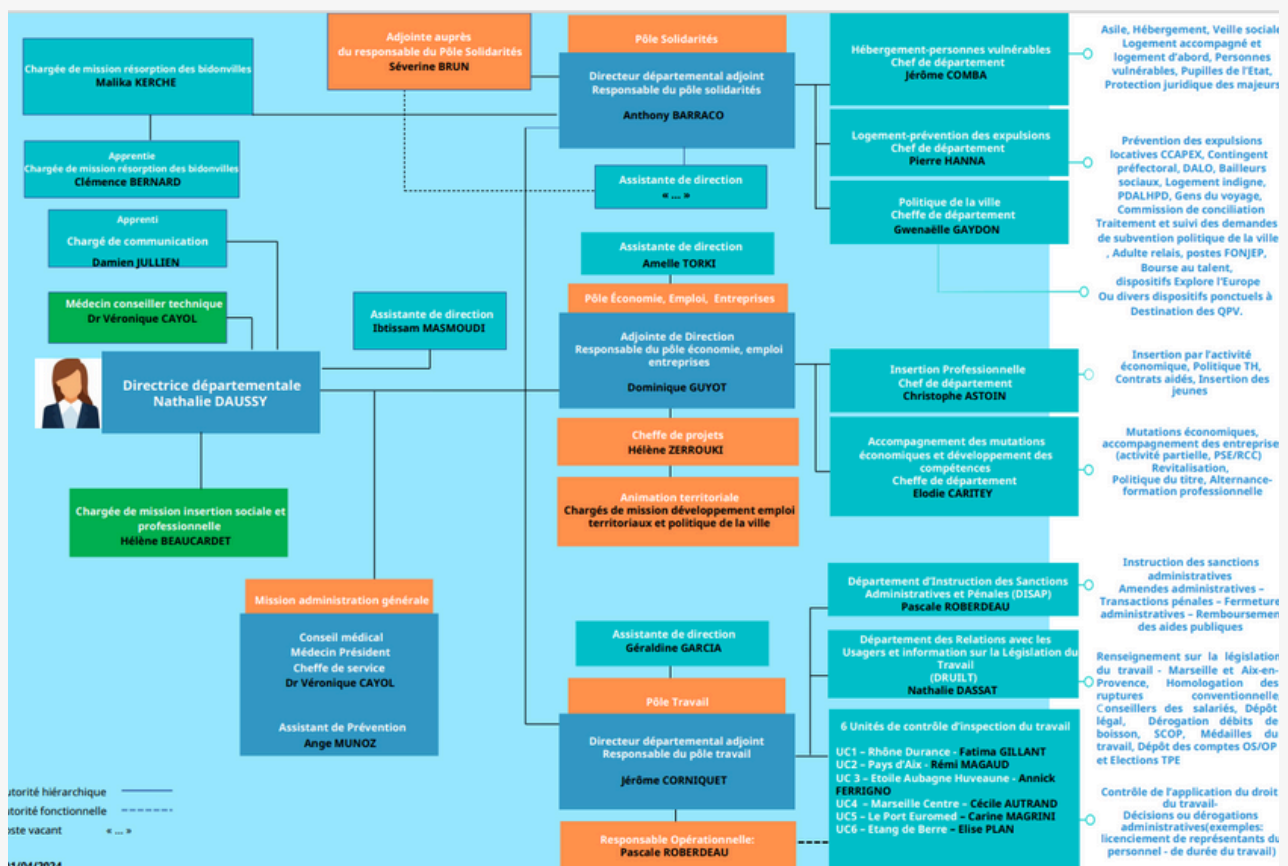
Anthony BARRACO
Directeur
départemental
adjoint
Responsable du pôle
Solidarités

Jérôme CORNIQUET
Directeur
départemental
adjoint
Responsable du pôle
Travail

ORGANISATION DE LA DDETS

Depuis le 1er avril 2021, une importante restructuration a été effectuée avec la fusion de l'UD DIRECCTE (unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) des Bouches-du-Rhône. Elle est implantée sur trois sites (Saint-Sébastien, Perier et Aix-en-Provence) cette fusion a abouti à la création de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

La DDETS est désormais l'organisme de référence consolidant les missions de ses prédécesseurs, poursuivant ainsi les objectifs de coordination, d'efficacité et d'accompagnement social au niveau départemental. Elle est en première ligne pour les questions d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion, renforçant les liens entre les acteurs économiques et les dispositifs de solidarité, et enfin de santé et sécurité au travail.



The background features a stylized mountain range with dark blue peaks and lighter blue valleys. The sky is a light cyan color with white, abstract shapes representing clouds or snow. The text is centered in the upper half of the image.

2023

MISSION DES PÔLES

PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI, ENTREPRISES :



01. Animer le service public de l'emploi.
02. Développer l'emploi pour les jeunes.
03. Développer l'apprentissage et la formation professionnelle.
04. Développer les dispositifs d'insertion professionnelle.
05. Homologuer les plans de sauvegarde de l'emploi.
06. Anticiper et accompagner les mutations économiques.
07. Gérer les demandes d'activité partielle.
08. Anticiper et accompagner les mutations économiques.
09. Accompagner les mutations économiques.
010. Développer les compétences.

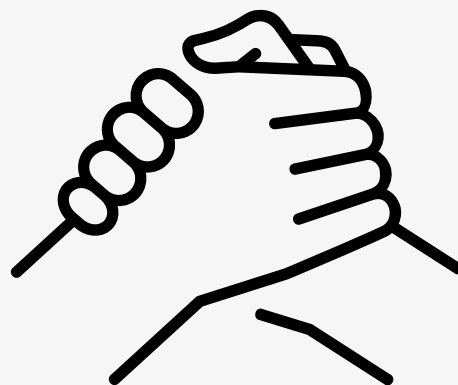
ÉCONOMIE ET ENTREPRISES :

011. Accompagner les mutations économiques.
012. Développer les compétences.
013. Soutenir le développement et la performance sociale.

PÔLE SOLIDARITÉS

INCLUSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ :

- 01.** Lutter contre la pauvreté.
- 02.** Coordonner l'aide alimentaire.
- 03.** Gérer l'enveloppe budgétaire de la politique de la ville.
- 04.** Suivre les mesures judiciaires de protection des majeurs (tutelle, curatelle...).
- 05.** Assurer la tutelle des pupilles de l'Etat.



HÉBERGEMENT – LOGEMENT :

- 01.** Coordonner les dispositifs d'urgence sociale et d'hébergement.
- 02.** Faciliter l'accès au logement (DALO).
- 03.** Prévenir les expulsions locatives.




ASILE ET INTÉGRATION :

- 01.** Coordonner la politique d'hébergement des demandeurs d'asile, les actions d'intégration des réfugiés.

PÔLE TRAVAIL:

01. Homologuer les ruptures conventionnelles.
02. Instruire les demandes de dérogation au repos dominical.
03. Instruire les demandes de médailles du travail.
04. Procéder à des enquêtes : accidents et maladies professionnelles, discrimination, harcèlement...
05. Gérer les conseillers du salarié.
06. Assurer la protection des travailleurs.
07. Contrôler l'application du droit de travail.
08. Instruire les demandes d'emploi des enfants du spectacle.
09. Renseigner en droit du travail.
10. Enregistrer les accords d'entreprise, les comptes des organisations syndicales et professionnelles.
11. Instruire les sanctions administratives et faire le suivi pénal.





2023

BILANS DE LA DDETS



2023

PÔLE 3E

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Une économie résiliente dans les Bouches-du-Rhône.

Après la période de forte reprise post-crise COVID, le territoire des Bouches-du-Rhône est marqué par un ralentissement de la croissance, démarré dès 2022, et qui s'est poursuivi en 2023. Malgré l'inflation, les conflits internationaux ou encore les conséquences des changements climatiques, la croissance dans le département demeure néanmoins soutenue sur un an : +1,2 % (chiffres au T2 2023).



L'augmentation des défaillances constatée sur un an (+32,2 %) illustre potentiellement la fin de la résilience des entreprises. Au sein de la DDETS 13, l'activité liée aux instructions des procédures de sauvegarde de l'emploi ou des ruptures conventionnelles collectives en 2023 a été très importante : le nombre de PSE/RCC a quasi triplé sur 2023 par rapport à 2022 (20 PSE ou RCC traités à mi-décembre 2023).

Plus spécifiquement à Marseille, l'activité partielle a permis l'accompagnement de 38 entreprises (près de 120 salariés) impactées par les conséquences des violences urbaines pour un montant de près de 150 000 €.

Le développement de l'apprentissage des publics de niveau bac et infra bac

(Chantier gouvernemental décliné au niveau du territoire des Bouches-du-Rhône).

L'apprentissage reste également un levier incontournable pour répondre aux tensions de recrutement et permettre à des jeunes d'accéder à l'emploi (Cible nationale à atteindre d'ici 2027 : 1 million d'apprentis).

La part d'entreprises déclarant des difficultés de recrutement poursuit sa baisse amorcée il y a un an.

Cependant, les dispositifs de formation et de qualification sont toujours mobilisés pour répondre au besoin de main d'œuvre (notamment concernant la filière industrie ou encore des transports).

Il est constaté une activité croissante concernant les sessions pour des titres professionnels du ministère du travail, du plein Emploi et de l'Insertion que l'an passé et un déploiement de la validation des acquis et de l'expérience VAE : +1200 procès-verbaux instruits par le service (+10 % par rapport à l'an passé).

Assises départementales de l'apprentissage

Le temps fort de cette année 2023 a été l'organisation des assises départementales de l'apprentissage le 30 juin 2023, précédé par deux groupes de travail mobilisant le partenariat local.

80 personnes ont participé aux assises pour faire émerger des propositions d'actions concrètes à partir des quatre tables rondes en présence d'apprentis, les chambres consulaires, des OPCO, des recruteurs, des centres de formation, le rectorat, etc.

Une feuille de route est en cours de construction pour traduire les propositions en actions autour de quatre thématiques : la coordination des acteurs de l'apprentissage et des entreprises ; la mobilisation et l'engagement des publics ; la promotion des métiers et filières ; le développement de l'apprentissage dans le secteur public.

DÉPARTEMENT INSERTION PROFESSIONNEL

Dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution », le Contrat engagement jeune (CEJ) a été initié courant 2022 afin de proposer aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement spécifique et d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine avec une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois.

L'objectif pour les Bouches-du-Rhône a été en 2023, pour le premier exercice en année pleine, de 9 311 CEJ, dont la prescription a été partagée entre les Missions Locales (objectif 5 771) et Pôle emploi (objectif 3 540). Comme en 2022, l'objectif a été atteint, et même à nouveau dépassé en 2023. La collaboration, dans les modalités d'accompagnement, entre ces deux partenaires a constitué une réelle plus-value dans la mise en œuvre réussie de ce nouveau dispositif.



Le dispositif a été complété par fin 2022 par un appel à projet régional « CEJ-Jeunes en rupture » fondé sur la démarche « d'aller-vers » pour repérer les jeunes les plus en rupture, les plus éloignés du service public de l'emploi et proposer un accompagnement renforcé sur les volets insertion professionnelle, logement, mobilité et santé. Les quatre projets retenus pour les Bouches-du-Rhône ont été mis en œuvre en 2023. Ils se déploient dans la quasi-totalité du département et souhaitent atteindre au terme de deux ans, un objectif de 740 CEJ.

Ce dispositif, par son insertion sur le territoire et son travail de fond dans la démarche, a d'ores et déjà permis la signature de près d'une centaine de CEJ dès la première année.

Dans la continuité, un nouvel appel d'offres CEJ Jeunes en rupture a été lancé fin 2023, permettant en 2024 de couvrir l'intégralité du territoire bucho-rhodanien.

Enfin, la formation de 106 h au CQP Prévention Sécurité des Grands Événements sera déployée et fera l'objet d'une large communication auprès des étudiants et des publics de la Mission Locale, de l'École de la Deuxième Chance, de l'EPIDE, du Service Militaire Volontaire, etc.

Depuis novembre, la dizaine d'entreprises attributaires ou intervenantes est connue, et un travail a été engagé, avec un premier job dating le 23/11 au cours duquel 160 candidats et 8 entreprises de sécurité étaient présents. 24 recrutements ont été réalisés sur place et 54 sont en attente de signature.

Début janvier, la DDETS organise avec Pôle Emploi et les partenaires du SPE une rencontre avec les entreprises de ce secteur pour préciser les besoins de chacune d'entre elles et lui apporter la réponse la plus adaptée. Il faut également noter qu'un projet de groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification a été initié, l'étude de faisabilité est financée par la DREETS.



En effet, au-delà de l'enjeu RH proprement dit, les entreprises devront répondre à la charte sociale des jeux et consacrer 10 % du volume horaire réalisé à l'insertion de publics éloignés de l'emploi, volet sur lequel le SPE est pleinement mobilisé.

Chiffres clés 2023

Insertion activité économique :

En 2023, 9 273 salariés ont travaillé au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Parmi ces personnes, 33,4 % sont bénéficiaire du revenu de solidarité active, 35,4 % des personnes sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 48,9 % sont des demandeurs d'emploi longs durée.

136 structures de l'insertion par l'activité économique sont financées en 2023 et en grande partie par la ville de Marseille (54 %). L'État finance au titre de l'insertion par l'activité plus 43,6 millions d'euros.

Les métiers de service aux particuliers, aux collectivités, du bâtiment, des travaux publics, du transport et de la logistique sont les plus exercés par les personnes.

50 % des sorties de ce système sont dynamiques et positives. Elles permettent aux personnes de travailler au sein d'un emploi durable de transition. Le nombre augmente jusqu'à 65 % pour les personnes qui sont restés au moins 3 mois au sein d'une SIAE.

En ce qui concerne la politique des travailleurs handicapés, politique importante du pôle 3 E.

25 entreprises sont adaptées et financées au sein des Bouches-du-Rhône. Le financement de ces structures s'élève à 5,9 millions d'euros.

6 entreprises disposent d'un accord travailleur handicapé agréé par la DDETS. Cet accord vise à intégrer l'emploi des travailleurs handicapés au sein de la gestion des ressources humaines.

Les groupements d'employeurs pour l'insertion économique et la qualification économique (GEIQ) sont au nombre de 7 au sein des Bouches-du-Rhône. Ce qui a permis la réalisation de plus de 374 accompagnements.

D'autres dispositifs d'accompagnements existent et ont montré leur efficacité comme le dispositif local d'accompagnement, les contrats aidés (1733 contrats signés), les contacts CIE jeunes (613 contrats signés), les emplois francs (1 108 contrats signés), l'insertion professionnelle des jeunes (40 820 accompagnements), contrats d'engagement jeunes (9 785 CEJ signés) et apprentissage (28 525 contrats signés).

PERSPECTIVES 2024

Au delà des chantiers relatifs aux politiques prioritaires de l'année, les priorités porteront sur :

L'extension de l'expérimentation France Travail et la préparation de la mise en œuvre de la réforme pour le plein-emploi (loi de décembre 2023).

- La Consolidation des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).
- La Contribution aux grands projets industriels : réindustrialisation et décarbonation des sites Fos/Berre/Gardanne.
- L'amélioration du taux d'emploi des jeunes (et particulièrement l'apprentissage) et des seniors.
- La réponse aux besoins de compétences et la préparation aux métiers d'avenir, plus particulièrement sur les filières de l'industrie (au regard de nombreux projets du territoire qui induiraient un besoin de 15 000 recrutements sur les 3-5 ans à venir), du bâtiment (au regard des difficultés liées à la baisse des commandes, mais dans le contexte des opérations prévues de Marseille en Grand) et des transports.
- Le déploiement de France VAE avec l'objectif d'accélérer et de simplifier l'accès à des titres.



The background features a stylized landscape with dark blue mountains at the bottom and a light blue sky above. A white sun is partially visible in the top left corner, and a white mountain peak is visible in the top right corner.

2023

PÔLE SOLIDARITÉS

DÉPARTEMENT LOGEMENT ET PRÉVENTION DES EXPULSIONS

En 2023, la tension sur le logement social a continué de s'aggraver, particulièrement à Marseille. Le nombre de ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du Droit au logement opposable (DALO) continue d'augmenter et représente aujourd'hui près de 4 000 nouvelles situations par an.

Dans ce contexte, la DDETS a poursuivi ses efforts pour rendre effectif le DALO, qui permet à l'État de faciliter l'accès au logement des ménages précarisés, dans un schéma d'intervention neutre et transparent qui vise à garantir l'égalité d'accès au logement de tous les publics.

Ces efforts s'inscrivent dans un contexte nouveau de gestion des contingents de réservation des logements, désormais gérés en flux. Une nouvelle convention de réservation a ainsi été signée avec les bailleurs sociaux, qui permettent d'assurer un fonctionnement efficace du contingent de l'État.



Sur le front des expulsions locatives, plus de 2400 réquisitions de la force publique ont été reçues en 2023. Un effort particulier a été fait sur la recherche de solutions d'hébergements, ainsi que sur la prévention : 800 ménages ont été préservés d'une expulsion locative et 200 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement social particulier.



Il faut noter une augmentation constante des squats à Marseille. 100 évacuations ont été menées en 2023.

La mise en application de la loi du 27/07/2023 (dite loi Kasbarian) visant à protéger les logements contre l'occupation illicite va considérablement mobiliser, tout au long de l'année 2024, les services de l'État.

DÉPARTEMENT HÉBERGEMENT PERSONNES VULNÉRABLES

Une activité très soutenue des secteurs de l'hébergement de droit commun (BOP 177) et de l'asile (BOP 303) face à une demande croissante de mise à l'abri :

Tout en accompagnant le déploiement du Plan Logement d'abord qui a vu la création de nouvelles places de pensions de famille et le développement de l'intermédiation locative (IML) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du plan logement d'abord (AMI LDA) avec la Métropole, l'activité de l'hébergement d'urgence est restée extrêmement soutenue avec le recours à 2400 places d'hôtel en début d'année et la création de 300 places d'hébergement d'urgence. L'effet conjugué de l'inconditionnalité de l'hébergement au travers des injonctions du tribunal administratif d'une part et des signalements de personnes vulnérables à l'obligation de mise à l'abri des personnes expulsées de leur logement d'autre part a eu comme conséquence une demande de recours au 115 extrêmement élevée.



L'instauration par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) de cibles budgétaires à atteindre pour l'hébergement d'urgence a nécessité la réduction du parc hôtelier et le blocage de toute nouvelle entrée. Néanmoins, 300 nouvelles places d'hébergement d'urgence ont pu être ouvertes en transformation du dispositif hôtelier en 2023.

Parallèlement, l'augmentation de la demande d'asile, en particulier des hommes isolés, a eu comme conséquence une embolisation des dispositifs de type centre d'accueil pour les demandeurs d'asile et hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (CADA-HUDA) malgré l'ouverture de nouvelles places sur le territoire aubagnais. Les dispositifs sont très sollicités y compris par des réorientations de public de la région parisienne et des Hauts-de-France. Cette situation explique la création d'un SAS desserrement de 50 places sur Marseille en 2023.

Fusion du 115 et du Service Intégré d'accompagnement et d'orientation (SIAO)

Une action très volontariste a également été lancée par la DDETS auprès du SIAO 115 afin d'organiser le changement de gouvernance et de parvenir à un SIAO fusionné. De plus, de nombreux groupes de travail à l'initiative ont permis d'aboutir à des propositions structurantes et à des résultats en matière de fluidité de l'hébergement et d'accompagnement des publics à l'hôtel. À la suite du comité stratégique SIAO qui s'est tenu le jeudi 14 décembre, la création d'un SIAO 115 unique devrait voir le jour.

Le suivi des réfugiés connaît une évolution significative au travers de la mise en place d'AGIR et de la poursuite du CTAI.



L'année, 2023 a vu la mise en place du nouveau dispositif AGIR (accompagnement global pour l'insertion des réfugiés) et la poursuite du contrat territorial d'accompagnement et d'insertion (CTAI) signé avec la Ville de Marseille.

Au travers d'un accompagnement global, le dispositif AGIR vise à permettre l'accès à l'emploi, à une formation et à un logement pour un public de 900 réfugiés. Même si les dispositifs d'hébergement sont saturés, des actions ciblées à destination de ce public ont déjà permis de les accompagner dans un parcours d'insertion et d'accès à l'autonomie. Les actions cofinancées par l'État (BOP 104) et la Ville dans le cadre du CTAI s'inscrivent également dans cette dynamique.

La protection de l'enfance au centre des enjeux de la politique publique.

Suite aux différents rapports et lois concernant la protection de l'enfance, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est porté candidat pour contractualiser avec l'État et améliorer la réponse de la collectivité au sujet de l'aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile (PMI) dans un contexte de crise institutionnelle.

Le comité départemental des services aux familles et le comité départemental de la protection de l'enfance ont été installés en 2023 afin de prendre en compte ces enjeux. Dans ce cadre, une inspection conjointe DDETS/CD/CAF d'une crèche a été diligentée sous la direction du PDEC.

La question de la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs reste un sujet d'actualité et de préoccupation.



La contractualisation de l'État sur les sujets de pauvreté et d'insertion.

L'État au travers de la contractualisation avec les collectivités territoriales, le Conseil départemental et la Ville de Marseille (pacte des solidarités, plan pauvreté) consolide la structuration des axes de travail partagés visant :

- 01.** La prévention de la pauvreté dès l'enfance et la réduction des inégalités.
- 02.** Le renforcement de l'accès à l'emploi pour tous.
- 03.** La lutte contre l'exclusion en garantissant l'accès aux droits.
- 04.** La promotion d'une transition écologique solidaire.

Sur la base d'un diagnostic territorial élaboré en 2023, plusieurs priorités ont pu émerger en matière de mobilité, d'accès à l'autonomie des jeunes, de travail, de prévention de la rupture familiale, de garde d'enfants.

L'objectif est de lever les différents freins à l'emploi et d'accompagner de manière renforcée les bénéficiaires du RSA, en particulier ceux ayant des problèmes de santé, les sortants d'incarcération, les publics bénéficiaires de l'hébergement d'urgence et ceux très éloignés du monde du travail.

Dans cette perspective, les contractualisations engagées autour des thématiques de l'insertion (pacte des solidarités) et de l'emploi (France Travail) devraient tendre vers des objectifs complémentaires en 2024.

Stratégie départementale de résorption des bidonvilles.

Le département des Bouches-du-Rhône connaît une situation très dense en matière de bidonvilles.

Une quarantaine de sites sont identifiés et accueillent environ 1300 personnes (dont 30% de mineurs). La ville de Marseille concentre à elle seule une trentaine de sites soit environ 900 personnes.

Soixante-dix pour cent des sites relèvent d'une domanialité publique (État, commune ou établissement public).

La majeure partie de ces sites connaît une situation complexe en matière d'hygiène ou de salubrité et de sécurité.

On y constate la plupart du temps une insuffisance de services de base (accès à l'eau, accès aux sanitaires, évacuation des déchets...), des habitats non conformes aux normes d'hygiène et de salubrité, un surpeuplement, une marginalisation sociale très forte (défaut de scolarisation, éloignement de l'emploi, manque de soins, exposition à des réseaux de dépendance ou d'emprise et à la délinquance, discriminations de toutes sortes...), une occupation sans droits ni titre d'un terrain ou d'un bâti ainsi que des troubles de voisinage.



Dans ce contexte, le Préfet des Bouches-du-Rhône a proposé en 2022 la mise en œuvre d'une stratégie pour la résorption des bidonvilles dans le département.

La démarche repose sur une approche globale et une gouvernance partenariale renouvelée :

01. L'approche globale permet de traiter l'ensemble des enjeux sans limiter au niveau technique en élargissant au niveau décisionnel politique et ainsi traiter les problématiques d'accès aux droits dans le respect des lois de la République.

02. La gouvernance partenariale : intègre l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, partenaires institutionnels, associations, occupants, propriétaires, etc.) et permet la construction d'une stratégie partagée et son évaluation (Cf. schéma suivant).



Cette gouvernance a été renforcée en 2023.

Le plan d'action conforté en 2023 est articulé autour de quatre priorités thématiques :

01. Renforcer et poursuivre l'accompagnement social des publics et améliorer la qualité de la prise en charge des situations.

02. Prévenir des risques.

03. Améliorer les conditions de vie des publics.

04. Promouvoir des alternatives innovantes aux bidonvilles.

DÉPARTEMENT POLITIQUE DE LA VILLE

Les crédits spécifiques « politique de la ville » pour l'année 2023 s'élèvent à 27 980 382 euros.

La part consacrée aux différents contrats de ville s'élève à 6 760 816 euros en cofinancement avec la métropole, le département et les communes.

De nombreux dispositifs spécifiques sont soutenus par ces crédits. Le soutien spécifique pour la réussite éducative des enfants et des jeunes est une forte priorité pour le département : le programme des cités éducatives (9 dans le département et 6 sur la seule ville de Marseille) pour un montant de 3 195 000 euros, les 7 Programmes de réussite éducative (PRE) pour un montant de 2 643 000 euros en sont des exemples.

Les crédits d'autres dispositifs spécifiques tels que la cité de l'emploi, les bataillons de la prévention, le dispositif soirs et week-end, le dispositif ville vacances, les quartiers d'été et d'hiver soutiennent l'accompagnement des habitants, des citoyens dans leur quotidien. Il s'agit au total de près de 2100 actions financées grâce au travail conjoint du cabinet du Préfet Délégué pour l'Égalité des chances (6 chargés de mission et 18 délégués du préfet), des 12 agents de la DDETS et des agents des sous-préfectures.

Il faut ajouter à ces crédits la mobilisation de 408 postes d'adultes-relais (contrats aidés spécifiques pour mener de la médiation dans les QPV), de 88 postes FONJEP (aides à l'emploi de personnels qualifiés pour des projets spécifiques portés par des associations), du dispositif bourse au talent qui a permis d'attribuer une aide financière à près de 60 candidats préparant des concours de la fonction publique.

L'année 2024 verra se concrétiser le travail mené depuis plus d'un an sur la nouvelle contractualisation des contrats de ville. À l'occasion de cette dernière, un travail partenarial sera conduit pour aller vers une simplification administrative des demandes de subvention par l'utilisation d'une plateforme unique de dépôt pour les associations en allégeant la charge administrative induite.

The background features a stylized landscape. The upper portion is a light blue sky with white, abstract shapes resembling clouds or mountains. The lower portion consists of dark blue, layered mountain ranges with soft, wavy edges.

2023

PÔLE TRAVAIL

L'année 2023 a été marquée, pour le système d'inspection du travail, par plusieurs éléments :

01. Le maintien d'un nombre élevé de postes d'agents de contrôle vacants. Si, en 2023, ce nombre a commencé à baisser (passant de 14 au 1er janvier à 11 au 31 décembre, sur 66 sections). Il reste significatif, le nombre de sections vacantes devrait continuer à baisser en 2024.



02. La définition d'une nouvelle organisation des unités de contrôle et des sections, mise en œuvre au 1er janvier 2024. Cette nouvelle répartition a permis de créer des sections thématiques renforçant l'activité de l'inspection du travail sur des activités particulières. (transports routiers, transports ferroviaires, carrières notamment).

03. L'implication de tous les agents de contrôle dans des campagnes nationales.

L'évolution du périmètre des unités de contrôle et des sections

Le département est composé de 6 unités de contrôle (4 basées à Marseille et 2 basées à Aix-en-Provence) dont la délimitation n'avait pas évolué depuis leur création en 2015.

Dans le cadre d'une réflexion régionale, une réflexion locale a été menée en 2023 visant à redéfinir, au 1er janvier 2024, le périmètre des unités de contrôle et des sections avec plusieurs objectifs :

- 01.** Développer une approche thématique . Il existait 3 sections compétentes pour le secteur agricole, 2 sections compétentes pour les activités maritimes, 2 sections compétentes pour la SNCF. Ces dernières verront leur périmètre élargi à l'ensemble des activités ferroviaires. Par ailleurs, 6 sections compétentes pour les activités relevant de la convention collective du Transport et deux sections compétentes pour les carrières, sont créées.
- 02.** Rééquilibrer la charge de travail des différentes UC et sections en prenant en compte les évolutions des effectifs salariés sur les différents territoires .
- 03.** Les unités de contrôle 1 (« Rhône-Durance ») et 2 (« Pays d'Aix ») restent basées à Aix-en-Provence.
- 04.** Les unités de contrôle 3 (« Etoile-Aubagne-Huveaune »), 4 (« Marseille Centre »), 5 (« Le Port-Euromed ») et 6 (« Étang de Berre ») restent basées à Marseille.

Le nombre de sections, qui reste quant à lui fixé à 66.

Le périmètre géographique et professionnel des unités de contrôle et des sections est impacté.

L'organisation du Système d'Inspection du Travail dans les Bouches-du-Rhône a été impactée par plusieurs évolutions :

Les effectifs de contrôle :

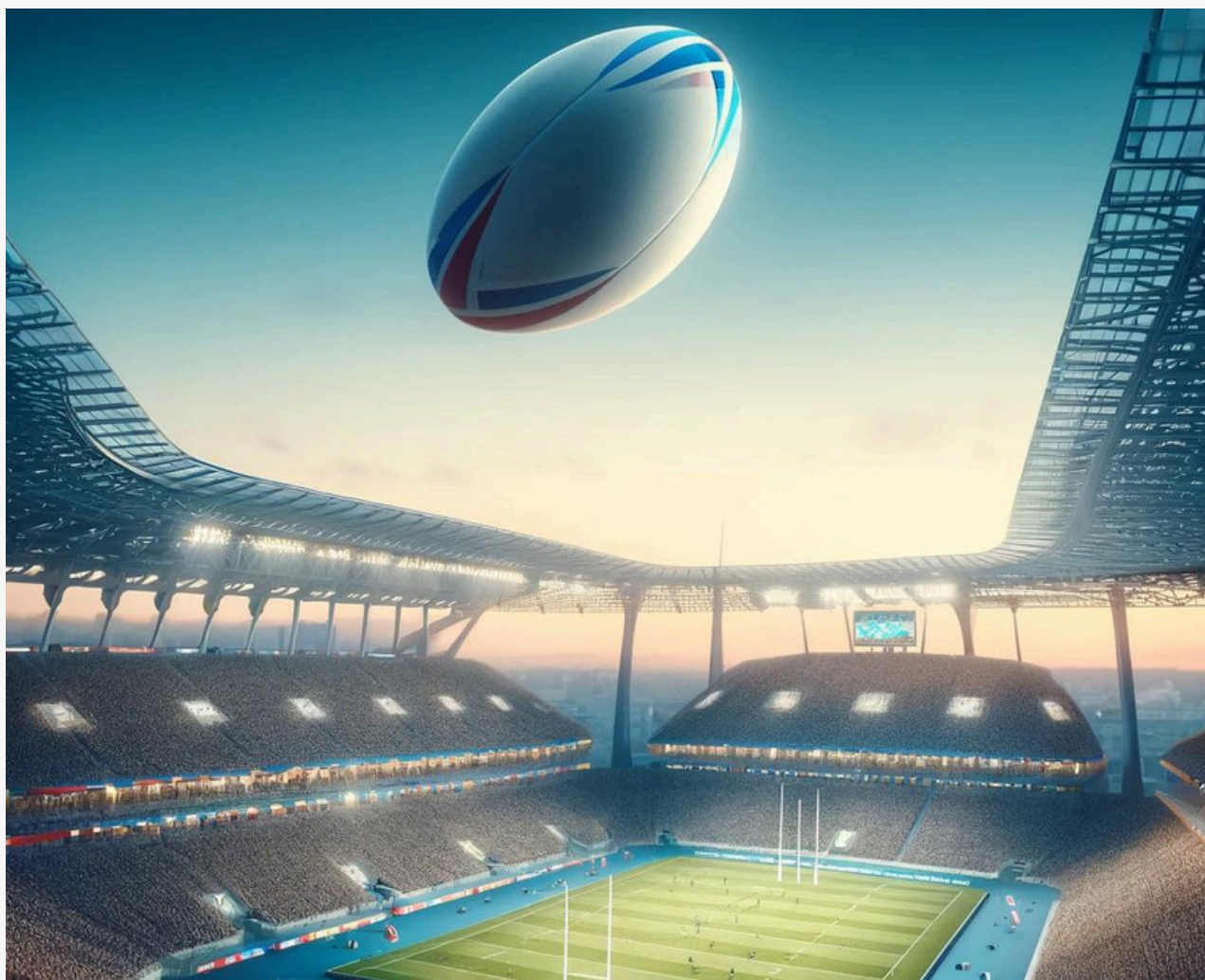
Le département est doté d'un effectif de 66 agents de contrôle. Or cet effectif n'a pas été atteint depuis l'été 2020 et le nombre de sections vacantes a progressé jusqu'en 2022.

Cependant, la tendance a commencé à s'inverser et en 2023, dans les Bouches-du-Rhône, le nombre de sections vacantes est passé de 14 (soit 21 %) au 1er janvier, à 11 (soit 16 %) au 31 décembre. Cette diminution devrait continuer en 2024 mais dans l'attente, le nombre de sections vacantes reste significatif. Si des intérimaires, effectués par d'autres agents de contrôle, sont organisés, ils ne permettent seulement de prendre en charge les situations les plus urgentes : décisions relatives aux licenciements des salariés protégés, enquêtes relatives aux accidents graves notamment.

L'évolution de l'organigramme : les services « sédentaires » du Pôle Travail (hors unités de contrôle) ont été réorganisés au 1er janvier avec la création :

- 01.** Du Département d'Instruction des Sanctions Administratives et Pénales (DISAP), dont la création marque la volonté de renforcer l'efficacité des contrôles de l'inspection du travail ;
- 02.** Du Département des Relations avec les Usagers et d'Information sur la Législation du Travail (DRUILT) qui assure notamment le renseignement en Droit du Travail, l'homologation des ruptures conventionnelles et la délivrance des médailles du travail.

FOCUS SUR LA COUPE DU MONDE DE RUGBY



Cette coupe du monde a été un grand événement sportif, notamment à Marseille. Néanmoins, les services de l'inspection du travail se sont mobilisés, avant et pendant la Coupe du Monde dans et hors du Stade pour faire respecter les conditions de sécurité, les horaires de travail et contrôler d'éventuelles situations de travail dissimulé.

Ces contrôles se sont inscrits dans le cadre d'une coordination nationale par la Direction Générale du Travail d'une part et d'un déploiement par le Comité Départemental anti-fraude des Bouches-du-Rhône d'autre part.

Avant même l'ouverture de la compétition, en 2023, 25 contrôles ont été organisés par les inspecteurs du travail tant auprès des organisateurs que des restaurateurs à proximité du Stade.

Actions collective locale.

Les agents de contrôle de l'inspection du travail mènent des enquêtes obligatoires : par exemple, lorsqu'ils sont saisis par un employeur d'une demande de licenciement d'un représentant du personnel, quand ils effectuent une enquête sur les causes d'un accident du travail ou dans le cadre des campagnes nationales.

Ils bénéficient d'une grande latitude pour déterminer leurs autres interventions : ils prennent en compte les caractéristiques de leur section (plutôt industrielle, plutôt tertiaire, plutôt agricole, marquée par de nombreux chantiers du BTP...), les réclamations dont ils sont saisis par des salariés ou des représentants du personnel, la connaissance qu'ils ont des entreprises de leur section...

Mais ils inscrivent également leurs interventions dans des actions collectives définies au niveau d'un territoire, d'une unité de contrôle. Cela leur permet de définir collectivement des objectifs, des modes opératoires, d'analyser ensemble une réglementation spécifique...

Il n'est pas utile d'être exhaustif sur ce sujet mais les exemples ci-après visent à illustrer cette méthode de travail.

EXEMPLE

Contrôle du travail du dimanche après-midi dans les commerces à prédominance alimentaire.

Les commerces de détail alimentaires peuvent être ouverts et occuper leurs salariés le dimanche jusqu'à 13 heures. Depuis quelques années, il apparaît que beaucoup restent ouverts après 13 heures, sans caissières, avec obligation pour les clients d'utiliser des caisses automatiques. Dans ce cas, ces commerces font appel à des sociétés de sécurité pour prévenir le risque de vol, mais parfois, également, pour participer, de fait, aux opérations de vente.

La Cour de cassation a précisé, par deux arrêts du 26 octobre 2022, dans quels cas les salariés d'entreprises extérieures intervenant le dimanche dans les commerces alimentaires qui ont recours à des caisses automatiques peuvent déroger à la règle du repos dominical après 13 heures.

Des agents de l'Unité de contrôle « Centre-ville » ont souhaité veiller à l'application de cette réglementation dans les commerces de leur secteur.

Les premiers contrôles ont été réalisés en juin 2023 et ont permis de faire deux types de constats :

- Des enseignes ouvrent le dimanche après-midi avec leurs salariés, à priori en toute illégalité .
- Des établissements ouvrent avec des caisses automatiques et des agents de sécurité. Lors des contrôles, il est difficile pour les agents de constater que les agents de sécurité excèdent leurs missions habituelles.

Ces constats ont fait l'objet de lettres d'observation adressées aux établissements concernés, mais n'ont, à ce jour, entraîné ni suites répressives, ni saisine du juge des référés.

Des « contre-visites » sont prévues en 2024 et permettront, au vu des nouveaux constats réalisés, d'autres suites que des lettres d'observation.

Sanctions administratives et pénales.

En vue de renforcer l'impact des contrôles de l'inspection du travail, un service dédié à l'instruction des sanctions administratives et pénales a été créé en 2023.

Procès-verbaux

86 PV ont été dressés par l'inspection du travail (en hausse de 6 % par rapport à 2022), après une baisse de 17 % entre 2021 et 2022.

Deux types d'infraction dominant largement,

- La "santé sécurité" qui représente la part la plus importante de la verbalisation : 56 % en 2023 contre 61 % en 2022.
- Le "travail illégal" qui arrive en seconde position pour l'année 2023 avec 19 % contre 27 % en 2022.

La part des procès-verbaux suite à des accidents graves ou mortels est importante puisqu'elle en représente 46 % en 2023.

Les principaux secteurs d'activités verbalisés en 2023 sont :

- Les services 29 %
- L'industrie 9 %
- Le BTP 25 %
- La restauration 6 %
- Le commerce 11 %
- Le transport 4 %

L'activité du renseignement assurée par la DRUILT a progressé de 13 % par rapport à l'année 2022.

- 01.** Le volume de la demande traitée :
12 043 usagers ont sollicité le service, pour un total de 25 040 demandes distinctes.
- 02.** Le service a été saisi pour l'essentiel par téléphone et par écrit (80 % de l'activité) ; les rendez-vous en présentiel représentent 20 % des demandes.

les questions posées au service

Les demandes traitées par les agents portent à 66,5 % sur le contrat de travail ce qui inclut les problématiques liées à sa conclusion, son exécution (durée du travail et rémunération) et sa rupture 28 % de questions sur ce thème.

Ruptures conventionnelles

25 578 demandes d'homologation ont été traitées par le service. (+3 % par rapport à 2022).



Médailles du travail :

Au titre des promotions de janvier et juillet 2023, le service a instruit 4 856 dossiers donnant lieu à autant de diplômes délivrés. Un probl informatique ayant bloqué un nombre important de dossiers de la promotion de juillet, le traitement de la campagne de janvier 2024 à laquelle ces dossiers avaient été rattachés a été avancé.

LES AXES MAJEURS D'INTERVENTION ONT ÉTÉ EN 2023

- 01.** Les contrôles portant sur la santé et la sécurité au travail : notamment sur les chantiers du BTP, dans les entreprises industrielles, dans le cadre de la période caniculaire de l'été.
- 02.** Les enquêtes sur les causes et responsabilités en cas de survenance d'accidents du travail graves ou mortels ; ces enquêtes s'inscrivent désormais dans une coordination renforcée avec les parquets et les services de police ou de gendarmerie.
- 03.** Le temps partiel dans les entreprises de nettoyage et de services à la personne. Cette action a été conduite dans le cadre d'une campagne nationale et a fait l'objet de communication auprès des partenaires sociaux.
- 04.** La lutte contre le travail illégal dans ce cadre, et y compris au vu des constats d'autres services (police, PAF...), des fermetures administratives sont instruites par la DDETS, proposées au Préfet et notifiées aux établissements.
- 05.** La lutte contre les fraudes aux prestations de services internationales. En 2023, une enquête de 2 ans sur une entreprise portugaise détachant illégalement de très nombreux salariés dans des activités de maintenance industrielle, notamment aux donneurs d'ordre de l'Étang de Berre a été conclue.
- 06.** Le maintien d'une vigilance sur les risques de discrimination en cas de rupture du contrat de travail des représentants du personnel, près de 900 décisions administratives prises.
- 07.** Une information importante des salariés et, parfois, des employeurs, par notre service de renseignement en droit du travail : 12 000 renseignements ont ainsi été donnés, que ce soit par téléphone ou dans le cadre de rendez-vous.
- 08.** Le développement d'amendes administratives, de transactions pénales, de fermetures d'établissements en cas d'infractions constatées. L'objectif est de renforcer l'effectivité de l'application du droit.



Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône

Pôle travail

Pour tout renseignement en droit du travail

Ressources :

travail-emploi.gouv.fr

travail-emploi.gouv.fr/mot/fiches-pratiques-du-droit-du-travail

Code du travail numérique - Ministère du Travail

<https://code.travail.gouv.fr/>

paca.dreets.gouv.fr

Téléprocédures

Ruptures conventionnelles :

Les demandes d'homologation doivent être effectuées, de façon dématérialisée, sur le site Internet :

<https://www.telerc.travail.gouv.fr/accueil>

Médailles du travail

Les demandes doivent être déposées sur le site Internet :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Autorisations de travail

Les demandes d'autorisation de travail doivent être effectuées, de façon dématérialisée, sur le site Internet du ministère de l'intérieur.

Contactez le service de renseignement

- Par téléphone : 0 806 00 126 (service gratuit + prix de l'appel)
- OU en précisant votre demande de renseignement en remplissant le formulaire disponible sur le site : <https://paca.dreets.gouv.fr/Renseignements-sur-la-legislation-du-travail>

Vous pouvez prendre un rendez vous avec un agent de renseignement en droit du travail, sur le site : <https://paca.dreets.gouv.fr/Renseignements-personnalisés-en-droit-du-travail-prenez-vos-rendez-vous-en>

Les bureaux de la DDETS des Bouches-du-Rhône sont implantés sur trois sites

Site Saint Sébastien: 66A, rue Saint Sébastien 13006 Marseille

Site Périer: 55, boulevard Périer 130008 Marseille

Antenne d'Aix en Provence: Le Pilon du Roy - Bât. B - Rue Pierre Berthier 13290 Les Milles



2023

**MISSIONS
TRANSVERSALES**

MISSION TRANSVERSALE : VOLET SÉCURITÉ PRIVÉE JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

L'organisateur des Jeux olympiques de Paris (JOP), estime à 1360 le nombre d'agents de sécurité privés nécessaires à l'organisation des épreuves entre le 18 juillet et le 8 août prochains à Marseille.

Il faut ajouter le nombre d'agents requis pour l'organisation d'événements comme le prologue de l'arrivée de la flamme à Marseille et les différentes manifestations ainsi que la gestion des sites d'accueil du public. Le test event de juillet 2023 a mis en exergue la nécessité de revoir à la hausse ce nombre de 30 % pour tenir compte de l'absentéisme prévisible.

Le service public de l'emploi s'est mobilisé dès la fin 2022, en mettant en place une offre de formation conséquente sur l'année 2023 (près de 700 places), offre qui sera prolongée et renforcée début 2024, en complément de l'offre qualifiante de la Région. Par ailleurs, plus de 4 000 demandeurs d'emploi ont été interrogés pour vérifier leur disponibilité et leur capacité à travailler lors des JOP : 1 200 personnes ont été qualifiées à date. Deux actions expérimentales de formation (dont opérateur de vidéosurveillance) ont été financées et réalisées en 2023.



MISSION TRANSVERSALE : ACCÈS A L'EMPLOI DES PLUS ÉLOIGNÉS

L'État et ses services restent très mobilisés sur la question de l'insertion des publics et de bidonvilles et éloignés de l'emploi. Les projets tels que les jeunes en rupture sont abordés de manière transversale au sein de la DDETS, sous toutes ses composantes : hébergement, emploi, santé, accès à la scolarisation, lutte contre la pauvreté.

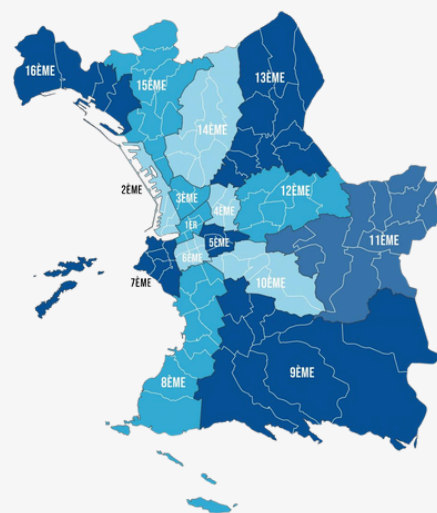
MISSION TRANSVERSALE : EXPERIMENTATION FRANCE TRAVAIL

Depuis le mois de janvier 2023, les services de l'État au niveau départemental (DDETS 13) et en particulier le Pôle Économie, Emploi, Entreprises (P3E), se sont fortement mobilisés aux côtés du conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de Pôle Emploi pour expérimenter l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA dans le cadre du chantier national visant à réformer en profondeur le service public de l'emploi (SPE), autrement nommé "Réforme France Travail", objet de la loi "pour le Plein Emploi" (adoptée le 14 novembre 2023).

En 2023, 2174 allocataires du RSA ont été invités à entrer dans l'expérimentation et 1134 ont bénéficié d'un accompagnement.

Pour construire et mettre en œuvre cette expérimentation, une équipe projet a été déployée par la responsable du Pôle et la cheffe de projet du P3E de la DDETS 13, de cinq représentants du conseil départemental et trois personnes de Pôle Emploi.

La réussite de cette expérimentation sur le territoire marseillais (5^e et 7^e arrondissements), nous permet de l'étendre à deux autres territoires des Bouches-du-Rhône en 2024, à savoir Arles et le premier et sixième arrondissement de Marseille.



Le Cl'hub, les entreprises s'engagent, pilotées par la DDETS 13, assure la mobilisation des entreprises et leur relation avec les opérateurs de l'emploi.

En 2024, l'insertion par l'activité économique (IAE) sera mise au service de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA et plus largement dans le cadre de France Travail, au bénéfice de l'ensemble des autres publics éloignés de l'emploi, en particulier les seniors et les Travailleurs handicapés.



2023

CONSEIL MEDICAL

LE SERVICE, LE CONTEXTE

Les décrets n°2022-353 et n°2022-351 du 11 mars 2022 relatifs respectivement aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État et la fonction publique Hospitalière ont rénové le dispositif et les procédures relatifs aux instances médicales de la fonction publique. Ainsi le conseil médical, ex CMCR, a subi de profondes transformations auxquelles le service a dû et su s'adapter.

En parallèle, le ministère a déployé un nouvel outil informatique, VADIM, qui nécessite une remise en marche des compétences de chacun et une appropriation du support qui nécessite cependant encore de nombreuses évolutions.

Ces deux changements profonds ont bouleversé le fonctionnement du service qui a dû s'adapter aux évolutions attendues en mobilisant de nouvelles compétences.

LE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES

La commission de réforme a fait place à des conseils pléniers qui siègent 4 fois par mois.

En 2020, la commission de réforme hospitalière n'a pu siéger en raison d'une annulation des élections professionnelles en Conseil d'État. Ce sont donc environ 500 saisines qui n'ont pu être traitées en temps et en heure. En 2023, en raison de difficultés dans l'organisation de nouveaux conseils pléniers, le retard a légèrement augmenté.

Ce retard ne pourra être rattrapé en l'absence de renfort ETP (équivalent temps plein) pour au moins 18 mois, afin effectivement de pouvoir organiser des séances supplémentaires. De plus, ce secteur va devoir également être renforcé en raison des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles liées au COVID. L'APHM estime à environ 500 le nombre de dossiers attendus. Cet état de fait pénalise encore plus ce portefeuille.

Le comité médical a fait place à des conseils restreints qui se réunissent 2 fois par semaine. Il n'y a pas de retard sur les dossiers État dont le traitement réglementaire de 2 mois est respecté. Les conseils restreints hospitaliers accusent un retard de traitement des dossiers en augmentation.

LES CHIFFRES CLÉS



2 557

AVIS

Ont été émis en 2023

Formation plénière État : 338 avis (262 avis en 2022)
Formation plénière Hospitalière : 456 avis (470 en 2022).

Formation restreinte État : 1014 avis (1219 en 2022)
Formation restreinte Hospitalière : 749 avis (1169 dossiers en 2022).

Ces chiffres ne tiennent compte que des avis émis et pas des dossiers traités, le logiciel VADIM ne permettant pas de faire le pilotage du service.



2023

ÉVÈNEMENTS

REPAS DE FIN D'ANNÉE :

Le 22 décembre 2023, les agents de la DDETS se sont réunis autour d'un bon repas au sein du restaurant "Le République". Le République concerne deux départements de la DDETS, le département insertion professionnel, car c'est une SIAE, le département hébergement personnes vulnérables. En effet les repas à 1 euro sont servis aux personnes vulnérables sur indication des associations de maraudes avec lesquelles travaille ce département.

Après une année intense de travail, ce repas était l'occasion parfaite pour les agents de la DDETS de renforcer les liens d'équipe dans une atmosphère conviviale.



ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

En 2023, de nouveaux agents ont rejoint les rangs de la DDETS. Leur intégration a été facilitée par leurs collègues ainsi que par un temps d'accueil et de présentation de notre organisation.



2023

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
DES SERVICES
DE L'ÉTAT
DANS LES
BOUCHES DU
RHÔNE

66A rue Saint Sébastien
13281 Marseille Cedex 6. Tél : 04 91 57 96 00
55 boulevard Périer 13415 Marseille cedex
20. Tél : 04 91 57 96 00
Le pilon du Roy - Bât B - rue Pierre Berthier
13854 Aix-en-Provence cedex 03
Tél : 04 42 39 56 00


**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*